

toute la population et enlevé 10,000 esclaves. Rien d'étonnant dès lors, qu'il se soit mis en relation avec Tippu-Tip, lui-même, auquel il a confié le gouvernement du fort des Falls, comme lieutenant du roi des Belges. D'autre part, les dernières nouvelles, remontant au mois de juillet dernier, nous apprennent que Stanley est sans communication avec le major Berthelot, et qu'il est perdu entre l'Arouhouimi et Vadelai.

En résumé, dans cette lutte, tentée contre les négriers, le roi des Belges a dû abandonner toute la partie orientale de l'Afrique; il a perdu aussi la moitié du Congo, et il est douteux qu'il puisse garder le reste, et qu'on puisse arrêter le trafic des négriers. Quant aux missionnaires, dont l'action ne s'étend que sur un territoire très borné, ils ne peuvent que protéger les habitants groupés autour de leurs établissements.

Sur une question posée par M. Rougier, M. Berlioux ajoute qu'un service régulier de navires à vapeur existe sur le Congo, depuis Léopoldville jusqu'à son embouchure et que, dans son premier voyage, entrepris pour retrouver Livingstone, Stanley avait pénétré jusqu'au centre de l'Afrique, en venant de Zanzibar.

Séance du 22 mai 1888. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Vachez communique ses recherches sur la *Donation du domaine de la Part-Dieu à l'Hôtel-Dieu de Lyon, par Madame de Servient*. Cette donation est un fait historique remontant à une époque assez peu reculée; mais, sur ce point comme sur bien d'autres, la légende a depuis longtemps remplacé l'histoire. On sait que M^{me} de Servient avait été l'une des causes indirectes et involontaires de la terrible catastrophe du 11 octobre 1711, dans laquelle 238 personnes furent écrasées sur le pont de la Guillotière. Quatorze ans plus tard, le 7 juillet 1825, cette dame fit donation de son domaine de la Part-Dieu à l'Hôpital de Notre-Dame-de-Pitié du pont du Rhône, mais avec des conditions qui permettent de la considérer plutôt comme une vente à charge de rente viagère. En effet, indépendamment du paiement d'un capital de 53,000 livres, M^{me} de Servient stipula une pension viagère annuelle de 6,000 livres, en exigeant que les immeubles, compris dans la donation, ne pussent être aliénés. A sa mort, arrivée le 23 février 1733, l'Administration des Hospices avait déboursé déjà 103,000 livres, pour un immeuble estimé 120,000 livres. Heureusement, la situation devint plus avantageuse, quand le pont Morand fut construit, en 1774, et depuis cette époque,